

l'exemple des Apôtres, et en particulier de St. Pierre qui avait une femme. 1 Cor. IX. 5.

Ou au concile de Latran sous Innocent III. où puissance est donnée au Pape de déposséder les Princes de leurs terres et de leurs Seigneuries, et qui accorde pleine indulgence aux catholiques qui se croiseraient pour massacrer les hérétiques ? où elle fait un décret de croisade pour massacrer les Albigeois, et fixe le jour du rendez-vous, pour exécuter ce décret sanguinaire ?

Ou au concile Romain sous Grégoire VII. où il a été déclaré et défini. Qu'il n'y avait point d'autre nom sous le ciel (pour être sauvé) que celui du Pape, et que nul livre n'est canonique sans son autorité, et que tous les Rois lui doivent baiser les pieds ? Baron Annal 1076.

Ou au concile de Constance l'an (1414) où elle a déclaré qu'il ne faut point garder la foi aux hérétiques, et qu'il faut les brûler après leur avoir promis qu'aucun mal ne leur serait fait ? Et que vouloir que le peuple reçoive le sacrement sous les deux espèces à l'exemple de Jésus-Christ et de l'ancienne Eglise, c'est une témérité, et une hérésie punissable par le bras séculier.

Ou au dernier concile de Latran, où les Saintes Ecritures sont mises aux pieds du Pape, et où le Pape est appelé Roi très semblable à Dieu ? où il est dit que tous les peuples doivent l'adorer : qu'il a toute puissance dans le ciel et sur la terre, qu'il est le Lion de Juda, la racine de David, le sauveur de Sion, la Majesté divine ?

Ou au concile de Bâle en (1431), qui ordonna la cène sous les deux espèces, du pain et du vin ; contre le concile de Constance, qui, en 1414, l'avait interdite, au mépris de la Parole de Dieu. Matth. XXVI, 27 ; Marc XIV. 23. Ces deux conciles décidèrent de plus, qu'un concile est au-dessus du Pape, mais un des conciles de Latran avait décidé le contraire.

Où est en tout cela Jésus ? Où est le St. Esprit, parlant par la Sainte Ecriture ? Où est l'unité de foi ? Où est surtout l'infailibilité ?

Enfin l'Eglise Romaine n'a-t-elle pas erré dans la personne de ses Papes ? Car Grégoire I. Evêque de Rome (604), déclare à la face de l'Eglise, que "celui qui veut se faire nommer Pontife universel, devient par son orgueil le précurseur de l'Antechrist ; et que nul chrétien ne doit prendre ce nom de blasphème. Crég. I. Epist. lib. VI, 30. Ego fidenter dico, &c. Mais Grégoire VII, 1070, décrète que le seul Pontife de Rome peut être justement appelé *Universel*. Quelle infailibilité papale ! Quelle permanence dans la vérité ! Grég. VII. Dict. Epist. Lib. II, 55. Reg. epist. lib. V, Ind. 13. epist. 20.

Léon IX (1049) puis ensuite ce même Grégoire VII, publient

et font de pers
jamais
voici G
déclare
conciles
à la foi
tome 6
avec le
errer, n
Mais alo
Ce n'e
taniste e
Ce n'e
j'ai eu su
mées hér
Ce n'e
Zozime,
les erreu
moins no
(1330),
Vigile, d
fois, sur l
VI. 66.)
Mais c
Au bout d
leur donn
Deux ou
Avignon,
fin à cette
seraient d
concile se
L'infail
Un concile
Dieu ayan
question :
décernée à
les autres !
Le conc
France décl
au-dessus
Loi de Die
et l'autre da
côté, il crai
de l'autre, c